

VOUS ALLEZ VENIR en SÉJOUR D'ÉTUDES à L'UNIVERSITÉ DU MANS

Préambule : vous devez obligatoirement réfléchir à la question financière. Il est clair que si vous n'êtes pas boursier de votre pays d'origine, vous devez prévoir suffisamment de ressources financières sinon vous risquez de rencontrer de graves difficultés. Il est important de rappeler que vous ne pourrez pas bénéficier d'une bourse de l'enseignement supérieur français et qu'un travail étudiant est très difficile à trouver et difficilement compatible avec les études.

Vous ne passerez un séjour dans de bonnes conditions que si vous avez préalablement trouvé des solutions aux questions matérielles et financières.

À VOTRE ARRIVÉE sur le CAMPUS du MANS ou de LAVAL : DÉMARCHES à EFFECTUER

- **Inscription universitaire** : à l'UFR (Unité de Formation et de Recherche) dans laquelle vous avez été retenu. Droits universitaires et sécurité sociale à régler intégralement dès l'inscription définitive (voir budget mensuel de l'étudiant).

Dès votre inscription à l'Université du Mans, sur le campus du Mans, vous êtes invité(e) à vous présenter au

Bureau d'Accueil International (B.A.I.)

au Centre de l'International et des Langues pour être conseillé(e) et orienté(e)

ri-pref-ofii@univ-lemans.fr ou ri-bai@univ-lemans.fr

- **Visa de long séjour dispensant du titre de séjour (VLS-TS)** : les étudiants de l'Union Européenne ne sont pas concernés. Seuls les étudiants algériens doivent effectuer une **première demande de titre de séjour auprès de la préfecture (voir avec le B.A.I.)**. Pour les autres étudiants internationaux primo-arrivants en France :

A votre entrée en France : vous faites tamponner votre passeport par la police aux frontières.

Dès votre installation en France : vous envoyez par lettre simple ou recommandée avec accusé de réception le formulaire de « demande d'attestation OFII » que vous aurez complété : Direction Territoriale de l'Office Français de l'Immigration et de l'intégration (OFII) de Nantes - 93 bis rue de la commune de 1871 - 44400 Rezé). Vous y joindrez impérativement les copies des pages de votre passeport (identité, visa, cachet d'entrée).

Pour la validation de votre visa : l'OFII vous convoquera pour une visite d'accueil à Nantes (depuis le 01/01/2017, il n'y a plus de contrôle médical OFII pour les étudiants).

Montant de la taxe VLS-TS pour les étudiants : **60 €**.

IMPORTANT : Dans les deux mois précédant l'expiration du visa : vous devrez prendre rendez-vous et déposer une demande de titre de séjour au service des étrangers de la préfecture de votre département de résidence. Préfecture de la Sarthe (place A. Briand - 72000 Le Mans ; Tél : 02.43.39.72.72 ; www.rdv.sarthe.gouv.fr/booking/create/714). Préfecture de la Mayenne (46, rue Mazagran - 53000 Laval ; Tél : 02.43.01.50.00 ; <http://www.mayenne.gouv.fr/Prendre-rendez-vous-en-ligne> - Montant du renouvellement pour les étudiants : **79 € (60€ de taxe + 19€ de droit de timbre)**).

- **Logement** : il faut avoir une adresse fixe et une attestation de logement obligatoires pour la validation du visa et pour l'ouverture d'un compte bancaire. Obligation de présenter une assurance habitation.
- **Banque** : il faut ouvrir un compte bancaire pour vous permettre de recevoir l'aide de votre famille ou le versement de vos bourses ou pour toute(s) autre(s) ressource(s). Obligation de donner une attestation de logement pour l'ouverture du compte.
- **Assurance santé / Sécurité sociale** : Obligation de vous munir d'un acte de naissance traduit en français (il est conseillé de le faire traduire par un traducteur assermenté d'une cour d'appel en France).

QUELQUES RENSEIGNEMENTS UTILES

Recherche de logement

- **Résidence universitaire** (CROUS) : **Attention ces logements sont en nombre limité, surtout en cas d'arrivée tardive.** Pour faire une **demande de logement universitaire** vous devez **obligatoirement vous inscrire** sur le site Internet du CROUS **entre mi-janvier et fin mai pour l'année universitaire qui suit** ; Site pour enregistrer un **Dossier Social Etudiant (DSE)** :

<https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/portal/index.php#tab/1> .

Il existe une 2^{ème} période de saisie pour les retardataires, qui ne seront pas prioritaires.

Pour l'année 2017/2018, **les loyers varient de 245 € à 408 €.** **Pour entrer dans un logement universitaire, il faut régler un dépôt de garantie qui varie de 270 € à 287 €.** Il faut également trouver un garant solvable (ou cautionneur), qui réside en France ou dans la communauté européenne. Sans garant, vous ne pourrez pas être admis dans ces logements.

Les étudiants internationaux boursiers du gouvernement français ainsi que les étudiants et chercheurs (doctorants) internationaux sous convention (programme d'échange ou de coopération) avec le service des Relations Internationales de l'Université du Mans n'ont pas à fournir de garant solidaire pour résider dans un logement du CROUS.

Campus du Mans : ri-bai@univ-lemans.fr / Campus de Laval : sco-iut-laval@univ-lemans.fr

- **Logements en ville** : Le Mans et Laval sont des villes où les logements pour les étudiants sont en nombre suffisant. Les loyers mensuels (pour des chambres ou des studios) varient de 250 à 450 €. Le montant du dépôt de garantie (ou caution) que vous devrez verser à votre arrivée peut représenter de un à deux mois de loyer. Le nom d'un garant solidaire vous sera demandé la plupart du temps.
- **Garant solidaire** : La Clé (caution locative étudiante) est une garantie de l'Etat qui facilite l'accès à un logement aux étudiants dépourvus de garants personnels. La Clé est gérée par les Crous :
<http://www.etudiant.gouv.fr/cid96325/la-cle-caution-locative-etudiante.html> /
<http://www.lokaviz.fr>.
- **Une aide financière au logement** pourra vous être attribuée, sous réserve de pouvoir fournir le visa long séjour ou la carte de séjour. La demande d'aide est à faire **dès votre entrée** dans le logement sur le site Internet de la Caisse d'Allocations Familiales : <http://www.caf.fr>.
Le montant de cette aide est calculé en fonction de vos déclarations de ressources.

Vous pouvez consulter les **offres de logements des particuliers** sur les sites suivants:

- pour Laval : www.mairie-laval.fr rubriques : vie pratique, se loger / www.adlj.org

- pour Le Mans : www.lemans.fr rubriques : vivre, logement, jeunes et étudiants.

Recherche de job(s)

- Les jobs étudiants, compatibles avec les études, sont difficiles à trouver.
De plus, la conjoncture économique actuelle, le chômage important, font que les perspectives de travail pour les étudiants se réduisent encore.
- Pour tout renseignement complémentaire concernant vos questions sur le travail, des conseillers emploi de la Maison de l'Emploi se tiennent à votre disposition sur rendez-vous au Service Universitaire d'Information et d'Orientation et d'insertion professionnelle (SUIO-IP) sur le site universitaire du Mans : suio@univ-lemans.fr

Tarifs mensuels indicatifs (2017/2018) :

Frais de **logement** : de 240 à 450 €
Frais de **nourriture** (en moyenne) : 200 €
Frais de **transport** (carte de bus 30 jours) : 26 €
Frais **scolaires, vêtements, loisirs** : 100 €

Entre environ 630 € et 850 € par mois, au minimum, pendant la durée de vos études (prévoir au minimum entre 6300 € et 8500 € pour 10 mois d'études chaque année)

Le PREMIER mois de chaque année universitaire, il vous faudra prévoir **EN PLUS** :

Droits nationaux d'inscription universitaires :

→ 189,10 € pour le cursus Licence → 261,10 € pour un cursus Master
→ 396,10 € pour le cursus doctorat → 615,10 € pour le cursus ingénieur

Assurance Santé :

→ **Sécurité sociale étudiante (obligatoire pour les – de 28 ans) :**

du 1^{er} septembre au 31 août suivant : 217 €
(sous-réserve de modification de la loi à partir de 2018/2019)

→ **Complémentaire santé (vivement recommandée) :**

de 70 à 420 € pour 12 mois (mensualisation possible / tacitement reconductible d'une année universitaire sur l'autre)

Dépôt de garantie pour le logement :

= 1 mois de loyer en plus à verser pour l'entrée dans le logement

→ en résidence universitaire : 270 à 287 €

→ chez un particulier : 300 à 500 € * (selon le type de logement)

Taxe OFII VLS-TS : 60 € (étudiants) (250€ passeport talent chercheur)

Assurances : montants annuels :

→ **Responsabilité civile/universitaire** : de 12 à 24 €

→ **Habitation** : de 18 à 100 € selon le type de logement et les garanties choisies

Environ 800 € en plus au minimum pour le 1^{er} mois

Il est donc nécessaire de venir avec au moins 1600 à 2000 € pour régler sans souci les charges du premier mois, en attendant de pouvoir recevoir l'aide de votre famille ou le versement de votre bourse pour les mois suivants. Il faut souligner que les documents que l'on vous demande dans votre pays pour l'**obtention du visa** ne représentent pas seulement des formalités administratives et que les sommes qui vous sont demandées correspondent à ce dont vous aurez besoin, **au minimum**, pour financer **chaque année d'études**.

Attention : Dès qu'un document officiel vous est délivré, gardez l'original pour vous (sauf si l'original est exigé), photocopiez-le et scannez-le (au format pdf) pour toujours l'avoir à disposition pour toute démarche ou correspondance administratives et en cas de perte ou de vol.

ADRESSES E-MAIL ET SITES UTILES

- site de l'Université du Mans : www.univ-lemans.fr

- site du CROUS de Nantes : <http://www.crous-nantes.fr/> rubrique **International** - pour demander un logement, vous devez impérativement saisir un [Dossier Social Etudiant](#) (DSE).

- adresse du service social de l'Université du Mans : servicesocial@univ-lemans.fr

- adresse et site du service des Relations Internationales : ri-bai@univ-lemans.fr

http://www.univ-lemans.fr/fr/international/le_service_des_relations_internationales2.html

ATTENTION :

Si vous n'avez pas prévu suffisamment de ressources financières, il n'y aura pas de réponse en France pour le financement de la durée totale de vos études, et vous prenez le risque de vous retrouver en situation très précaire.

Pour réussir, l'essentiel de votre temps doit être consacré aux études ; il vous sera donc difficile d'assurer, en plus, un travail rémunéré.

Pour être réceptif aux enseignements, il est impératif de maîtriser la langue française en arrivant en France.

Nous espérons que ces informations vous permettront de préparer et d'effectuer votre séjour d'études dans de bonnes conditions.